Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260605-CM260601-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2026

En exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 19**

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0601
OBJET : CHEMIN DU RAY – REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE DINAN AGGLOMERATION

Le maire explique à l'assemblée que Dinan Agglomération, pour la rénovation de certains travaux de voirie, est maitre d'ouvrage unique.

A ce titre, il informe que la réalisation des travaux du « Chemin du Ray » sera réalisée dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération.
Dinan Agglomération assurera l'avance de trésorerie et refacturera à la commune.
Une convention sera rédigée par Dinan Agglomération à ce titre.

Le devis de l'entreprise Colas, transmis par Dinan Agglomération, s'élève à 31 165 € HT soit 37 398 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal, d'acter la réalisation des travaux dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération et de valider la dépense.

Il précise que ce dossier a été précédemment présenté à la commission urbanisme, voirie, voies douces, espaces verts, environnement, mobilités.

Après délibération, le conseil municipal :
- autorise les travaux du « Chemin du Ray » réalisés dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260605-CM260601-DE

- valide le devis de l'entreprise COLAS et a pris note que Dinan Agglomération refacturera le montant des travaux à la commune.
- dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à signer la convention de Dinan Agglomération, à procéder à toutes mesures et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.

MAIRIE DE CORSEUL
22130 (Côtes-d'Armor)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.